

MINSBIM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en sciences pharmaceutiques et biomédicales vous offre :

- une réelle initiation à différents et d 1 wrp.692-a6 c024ti0 0 c0 -wrp.692-a6 c082-a6 c082-a6 c082-a6 c082-a6 T 2iti9 1 -182o82-a6 c082-a6 /F1 8 Tf

MINSBIM - Profil enseignement

MINSBIM - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Il n'y a pas de conditions d'accès particulières, mais une solide formation scientifique de base est fortement recommandée.

Publics cibles :

- Bachelier en sciences biologiques (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences de l'ingénieur, ingénieur civil (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur (Louvain-la-Neuve)
- Bachelier en sciences pharmaceutiques (Bruxelles-Woluwe)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Cette formation ne donne pas accès au master en sciences biomédicales.

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours de la mineure en sciences biomédicales sont organisés en journée sur le site de l'UCL-Bruxelles

2. Admission à la mineure

La mineure en sciences biomédicales est accessible à tous les étudiants de l'UCL (exceptés les étudiants en bachelier en sciences biomédicales) qui ont une bonne formation scientifique de base. Aucun dossier de demande d'admission n'est exigé de la part de l'école des sciences biomédicales.

3. Inscription à la mineure

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui s'est inscrit à la mineure peut consulter l'application qui lui a permis de s'inscrire. Elle lui permet aussi de vérifier l'état de sa demande et de suivre l'évolution du traitement de sa demande.

5. Modification d'inscription à la mineure

Demande de modification à effectuer auprès du conseiller aux études de la Faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

2. Avertissement concernant les conflits horaires

Une difficulté à suivre cette mineure réside dans le fait qu'aucun ajustement d'horaire ne pourra être opéré dans le programme car l'ensemble des cours fait partie des cours obligatoires des étudiants du programme de bachelier en sciences biomédicales voire d'autres écoles de la faculté sur le site de Bruxelles. L'étudiant peut bien sûr envisager une méthode alternative d'apprentissage (auto apprentissage par exemple) tout en étant supervisé par l'enseignant.

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré requis

Pas de pré-requis particuliers.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Supports disponibles

1. Informations sur le service-cours

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant s'inscrit en se conformant aux dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à partir du [site de l'école des sciences biomédicales](#) en consultant les valves électroniques.